

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification simplifiée n°1 du PLU	Les Pradeaux

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet (procédure de modification simplifiée)
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet (procédure de modification simplifiée)

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire (API)
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Service Urbanisme Planification Pôle Aménagement Durable de l'Espace Place du Postillon – BP 90162 63504 ISSOIRE Cedex Tel : 04.73.55.90.48 urbanisme@capissoire.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	Schéma de Cohérence Territoriale Agglo Pays d'Issoire approuvé le 1 ^{er} mars 2018.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui	La commune des Pradeaux dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 25 février 2008. Aucune procédure d'évolution du PLU n'a été mise en œuvre depuis cette date.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	333 (données INSEE 2016)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	554 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Les changements ne concernant que le règlement, ils ne sont pas quantifiables en surface.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	Zones U : 23,95 ha Zone A : 255,48 ha Zones N : 274,57 ha

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<i>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</i>	
Grandes orientations du PADD :	
<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une limitation de la croissance démographique - Objectifs économiques : favoriser l'accueil de nouvelles activités ; ne pas négliger les petites activités commerciales, artisanales ou tertiaires ; préserver l'agriculture ; rouvrir des chemins piétonniers dans le cadre de l'aménagement touristique du territoire - Objectifs en matière de renouvellement et d'aménagement de l'espace urbain : maintenir un développement compact autour du bourg ; préserver le centre-bourg ; améliorer la qualité du cadre de vie ; garantir un niveau minimum d'équipements et de services - Objectifs en matière d'environnement : protéger les espaces naturels ; préserver les paysages comme éléments constitutifs et identitaires ; préserver et développer les espaces agricoles ; prévenir les risques 	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
<i>Annexe à joindre : délibération engageant la procédure</i>	
La présente procédure a pour objet l'adaptation du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme, et notamment les dispositions relatives à l'aspect extérieur des constructions dans toutes les zones, à l'implantation des constructions en zone UG et à la hauteur des bâtiments en zone N. Il s'agit aussi de supprimer les mentions relatives au coefficient d'occupation des sols (COS) suite à sa suppression par la loi ALUR du 24 mars 2014.	
Concernant l'aspect extérieur, l'architecture et les clôtures, le règlement actuel :	
<ul style="list-style-type: none"> - Impose des toitures en tuiles à dominante rouge ce qui ne permet pas la construction de vérandas avec un toit en verre, - Définit des règles concernant le sens du faitage ce qui peut poser problème sur certaines parcelles du fait de leur configuration, - Manque de précisions sur certains points (« petites terrasses partielles » sans précision quant à la surface maximale ; « toiture à faible pente de l'ordre de 30 à 40 % », une pente de 30 à 40 % n'étant pas considérée comme faible ; couleur des bardages autorisés...), - Interdit les menuiseries de couleurs vives ce qui exclut les menuiseries blanches pourtant courantes dans la commune, - Ne prend pas suffisant en compte les spécificités des bâtiments agricoles (couleurs de façades peu adaptées, absence d'exception pour l'installation de serres, possibilité de construire des clôtures en maçonnerie ou fer forgé ce qui ne correspond pas au caractère agricole de la zone A) - Manque de cohérence entre les différentes zones sur ce sujet. 	
De plus, il paraît souhaitable de modifier les règles d'implantation en zone Ug, que ce soit par rapport aux voies et	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

emprises publiques ou par rapport aux limites séparatives, afin de permettre une plus grande densification des secteurs pavillonnaires.

Enfin, le règlement de la zone N prévoit une hauteur maximale des bâtiments, notamment les bâtiments agricoles, de 10 m ; or, en zone A, la hauteur maximale des bâtiments agricoles est de 12 m. Dans un souci de cohérence entre les deux zones tout en préservant les paysages, il est souhaitable de prévoir, en zone N où des bâtiments agricoles de plus de 10 m existent déjà, de définir une hauteur maximale pour les bâtiments agricoles existants de 12 m.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Non

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		NON	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		NON	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		NON	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		NON	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	OUI		Le SDAGE Loire-Bretagne entré en vigueur le 04/11/2015 Le SAGE Allier Aval entré en vigueur le 13/11/2015
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	OUI		Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire (API)

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Toutes les zones sont concernées par des modifications du règlement.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou contre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : (précisez)

4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	SANS OBJET
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	SANS OBJET
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	SANS OBJET
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	SANS OBJET
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	SANS OBJET
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	SANS OBJET
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	SANS OBJET

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	SANS OBJET
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	SANS OBJET
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	SANS OBJET
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	SANS OBJET
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ?	SANS OBJET

Indiquez lequel et comment il s'applique ?
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	oui		Dans les zones A, N et Nh, les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions sont modifiées dans un souci d'harmonisation à l'échelle de la commune et afin de mieux prendre en compte les bâtiments existants. Ces changements n'ont aucun impact sur le type de bâtiments ou aménagements autorisés sur ces zones. La commune compte un espace boisé classé au sud-ouest du territoire (zones Ni, Nh et N). La modification simplifiée ne modifiant pas les bâtiments et aménagements pouvant être réalisés dans ces zones, il n'y a pas d'enjeu sur ce sujet.
Des espaces boisés ?	oui		
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	OUI		

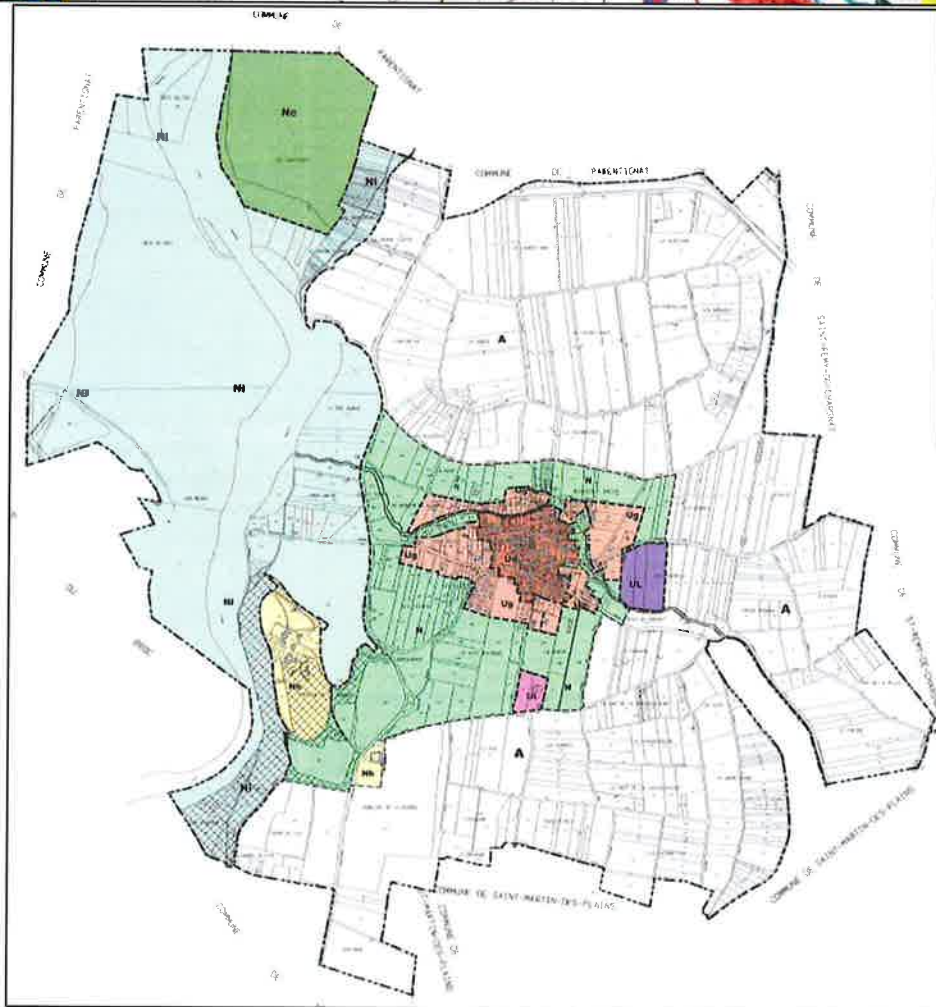
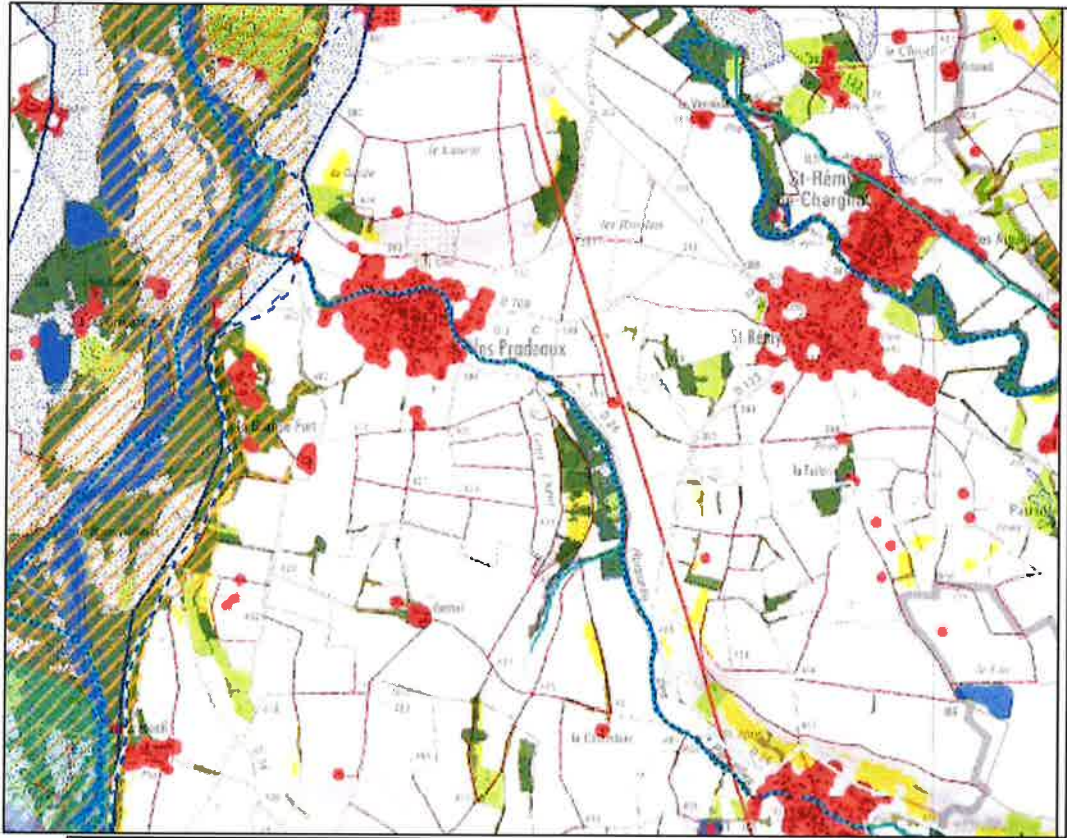
Complétez si nécessaire

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	OUI		La commune des Pradeaux est concernée par la zone Natura 2000 FR8301038 - Val d'Allier – Alagnon (zones N et Ni du PLU) : la modification simplifiée ne prévoyant pas de nouvelles constructions sur ce secteur, en grande partie inondable (PPRI du Val d'Allier Isoirien), il n'y a pas d'incidence sur ce secteur.
Un parc naturel national ou régional ?		NON	
Une réserve naturelle nationale ?		NON	
Un espace naturel sensible ?		NON	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	OUI		La commune comprend 2 ZNIEFF : - ZNIEFF 830005665 VAL D'ALLIER DU PONT DE PARENTIGNAT A BRASSAC LES MINES - ZNIEFF 830007463 LIT MAJEUR DE L'ALLIER MOYEN Comme pour la zone Natura 2000, la modification simplifiée n'a pas d'incidence sur ces secteurs.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		NON	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html	OUI		L'Allier traverse la partie ouest de la commune du sud au nord et le ruisseau des Parcelles traverse le bourg d'est en ouest (liste 1). La modification simplifiée n'a pas d'incidence sur ces secteurs.

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html			
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui		Un état initial et une évaluation environnementale identifiant la trame verte et bleu ont été réalisés dans le cadre de la révision du SCoT du Pays d'Issoire approuvée en 2018. Lors de l'élaboration du PLU des Pradeaux, une présentation des éléments paysagers, de l'hydrographie et des zones naturelles a été réalisée.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Comme le montre l'extrait de l'Atlas de la trame verte et bleue issue des documents du SCOT Agglo Pays d'Issoire (SCoT intégrateur approuvé le 1 ^{er} mars 2018) et le zonage du PLU, les éléments de la TVB sont au sein de la zone Ni du PLU où aucun enjeu n'est identifié		

Éléments prescriptifs	Enjeux	Autres éléments
<p> Réservoir de biodiversité</p> <p>Corridors écologiques de la trame verte</p> <ul style="list-style-type: none"> Sous-trame des milieux forestiers et boisés Zones relais de la sous-trame boisée Sous-trame des milieux agricoles et ouverts Zones relais de la sous-trame des milieux agricoles et ouverts Sous-trame des milieux thermophiles <p>Réservoirs et corridors de la trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Surfaces en eau Cours d'eau en liste 1 Cours d'eau en liste 2 Autres cours d'eau Zones humides : fortes observations et zones en eau sur le SAGE Allier, inventaire du SAGE Alagnon, pré-inventaire de l'état Zones inondables 	<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> Linéaire d'intérêt écologique prioritaire pour mettre en place un plan de gestion ou des mesures de protection Zones de nature quotidienne à mieux gérer du PNR Livradois Forez Zones d'intérêt local de la ZPS du pays des Couzes Captage AEP Périmètre de protection des captages Sentiers et chemins <p>Corridors écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> A améliorer A remettre en bon état <p>Par dessous l'A75</p> <ul style="list-style-type: none"> Aquatique Terrestre Terrestre et aquatique <p>Par dessus l'A75</p> <ul style="list-style-type: none"> Terrestre <p> Espace de mobilité optimal de l'Allier</p>	<p>Autres éléments</p> <p>Perturbations et obstacles</p> <ul style="list-style-type: none"> Tâche urbaine A 75 Ligne électrique THT Parc éolien Carrières <p>Obstacles sur les rivières</p> <ul style="list-style-type: none"> Barrage Obstacle induit par un pont Seuil en rivière Non renseigné



4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		NON	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	OUI		La commune est concernée dans sa partie nord-ouest (bords d'Allier inondables) par le périmètre de protection du Château de Lavour (inscrit et classé au titre des Monuments Historiques). Il n'y a pas d'enjeu identifié dans le cadre de la présente procédure.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		NON	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		NON	
Autres captages prioritaires ?		NON	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	OUI		La gestion de l'eau potable est assurée par le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire. La totalité des zones habitées de la commune est desservie par le réseau AEP.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	OUI		La commune des Pradeaux est dotée d'un réseau d'assainissement collectif géré par la commune et raccordé à la station d'épuration communale qui a une capacité d'accueil de 350 E.H. Des travaux d'extension de la STEP sont prévus à court terme.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?		NON	
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		NON	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=	OUI		La commune compte un site Basias (l'ancienne décharge communale) situé en zone Ni du PLU. Il n'y a pas d'enjeu identifié.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		NON	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	OUI		Concernant les risques Argiles, le bourg est majoritairement en zone d'aléa faible. Les zones d'aléa fort concernent des zones A et N du PLU. Au vu de l'objet de la modification simplifiée, il n'y a pas d'enjeu identifié sur ce point.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		NON	La zone Ni, concernée par le PPRi du Val d'Allier Issoirien, n'est pas impactée par la présente modification simplifiée.
Nuisances ?		NON	<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		NON	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		NON	
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		NON	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		NON	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		NON	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		NON	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure / 1 arrêté	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 10 octobre 2019

Lieu : Issoire

NOM COSTON PRENOM David

SIGNATURE Vice-Président Urbanisme



ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier
Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	➤ Emilie Barge
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	➤ Communauté d'Agglomération Pays d'Issoire (API) Service Urbanisme Planification Pôle Aménagement Durable de l'Espace Place du Postillon – BP 90162 63504 ISSOIRE Cedex Tel : 04.73.55.90.48 Mail : emilie.barge@capissoire.fr

